

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## CANADA-REVUE

SUITE DU CANADA ARTISTIQUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. II

JUIN, 1891

No. 6

## LA DÉCHÉANCE D'UN PEUPLE

C'est un spectacle bien navrant que celui qui nous est offert depuis quelques années. On a tellement faussé l'éducation du peuple, atrophié son intelligence, émoussé sa sensibilité morale, paralysé tous ses bons mouvements et refroidi l'enthousiasme de ses sentiments généreux, qu'il est devenu une proie facile entre les mains de nombreux exploités revêtus d'une autorité aussi contestable que facilement usurpée.

Le Canadien était franc, on l'a rendu retors ; généreux, on l'a rendu mesquin ; brave, on l'a rendu pusillanime ; sincère, on l'a rendu hypocrite ; patriote, on l'a rendu vénal ; perspicace, on l'a rendu politiquement obtus ; d'un commerce facile, on l'a rendu mauvais coucheur ; susceptible d'esprit public, on l'a rendu égoïste ; libéral d'instinct, on l'a rendu intolérant ; confiant dans l'avenir de sa nationalité, on lui a inculqué les faux principes d'un abject servilisme que l'on décore du nom de loyauté et qui lui fait entrevoir la dépendance perpétuelle, comme le but suprême de son ambition.

Aussi il faut voir comme elle est malléable cette pâte fermentée au moyen d'un levain corrompé et laborieusement pétrie par toute une génération de politiciens sans vergogne. Il faut voir comme on se moque audacieusement de l'électorat. Il faut entendre les vulgaires chefs de clique du parti régnant déclarer en petit comité qu'il n'y a pas d'opinion publique.

Ils savent à quoi s'en tenir, eux qui depuis si longtemps travaillent, avec trop de succès, hélas ! à faire disparaître tout vestige d'indépendance, toute velléité de juger impartialement les hommes et les choses. A peine leurs adversaires font-ils mine de risquer une toute petite excursion en dehors de l'ornière de la routine, que vous voyez ces conservateurs de tous les abus, de tous les archaïsmes et de toutes les anomalies, s'insurger contre ce qu'ils appellent une innovation dangereuse.

Ce n'est pourtant pas qu'ils tiennent à une idée plutôt

qu'à une autre. Ils n'ont pas d'idées, ou plutôt ils ont une idée fixe : c'est de conserver le pouvoir par tous les moyens possibles. Encore faut-il ajouter qu'ils ne l'ont pas trouvée. Elle leur a été transmise par le maître qu'ils s'étaient donné et qui vient de descendre dans la tombe.

C'est à peu près le seul héritage de ces déshérités... en fait de morale politique. Les a-t-il fait assez tourner, et retourner de son vivant ? Après avoir combattu la confédération, il paraît que c'est lui seul qui l'a engendrée, s'il faut les en croire. Mes compliments. Il aurait peut-être pu produire quelque chose de plus monstrueux : s'il eut vécu plus longtemps il nous aurait dotés de l'Union Législative sous une forme moins dégaisée.

Il avait dans le temps signé le fameux manifeste annexionniste et, cependant, à peine quelques mois avant sa mort il s'est trouvé assez de naïfs pour lui confier de nouveau le pouvoir sous prétexte que lui seul était capable d'endiguer le courant qui nous pousse vers l'annexion. Il a d'abord combattu la protection, puis il l'a imposée à ses amis comme une panacée universelle.

Naguère encore, il s'écriait : Si la protection doit avoir pour effet de rompre le lien britannique, tant pis pour le lien britannique. Et ses fidèles, bien plus par habitude de l'approuver quand même que par admiration pour cette fière réponse si peu conforme aux traditions de leur parti, applaudissaient à tout rompre. Aux dernières élections, il déclarait avec la même emphase que le simple fait de songer à régler nos relations commerciales de façon à favoriser les intérêts du Canada constituait une trahison envers la Couronne, et ses fidèles applaudissaient encore.

Il précipitait les élections, demandait la dissolution des Chambres en alléguant qu'il voulait conclure un traité de réciprocité avec les États-Unis. Va-t-en voir s'ils viennent, Jean ! Le lendemain il déclarait que la réciprocité commerciale nous conduirait tout droit à l'annexion. Le clergé intervenait en sa faveur, les anti-catholiques et les francophobes du parti tory lui donnaient leur appui pour le remercier d'avoir pactisé avec les abolisseurs d'écoles catho-

liques et françaises, les catholiques et Franco-Canadiens du même parti, feignant de croire que les persécuteurs acharnés de leur race et de leur religion étaient seuls capables de les gouverner avantageusement, se jetaient à plat ventre, bien décidés à présenter alternativement la joue droite et la joue gauche aux camoufflets du grand chef.

Ils savaient que l'annexion n'était pas en cause et cela les dispensait de prouver qu'elle eût été dommageable à nos intérêts politiques et religieux. On n'osait pas s'attaquer de front au programme du parti libéral : on le combattait à cause des intentions qu'on lui prêtait. On lui faisait un procès de tendances et, pour éviter l'annexion que tout le monde répudiait, on confiait les rênes du gouvernement à l'un des signataires du manifeste annexionniste de 1849.

Il y a longtemps, dira-t-on, que ce manifeste a été signé. D'accord, mais alors pourquoi les feuilles ministérielles, comme la *Minerve*, par exemple, dans le but évident de détourner l'attention publique des attentats tout récents commis par sir John et les siens contre nos libertés religieuses et nationales, reproche-t-elle au parti libéral d'aujourd'hui les opinions formulées par les Papin et les Dorion en 1856 ? Pour essayer de prouver à l'aide de citations tronquées que les conservateurs étaient les seuls appais de nos institutions nationales.

En tournant seulement une page du volume de Turcotte, le zélé défenseur du parti orangiste aurait constaté que dès lors, c'était Cartier et les siens qui méritaient la censure de Mgr de Charbonnel pour avoir soutenu les tories du Haut-Canada dans leur refus d'accorder aux catholiques de la province anglaise les privilèges dont jouissaient les protestants du Bas-Canada,

Certes, il n'est pas nécessaire de remonter aussi loin pour trouver des preuves de la haine féroce vouée par le parti de la *Minerve* à tout ce qui est français ou catholique. Les deux insurrections du Nord-Ouest, provoquées d'abord par des mignons qu'on a subséquemment royalement récompensés à même les fonds publics, réprimées ensuite dans le sang toujours aux frais du pays et avec l'approbation bruyante des prétendus défenseurs de nos droits ; le meurtre de Riel, commis sur l'ordre des loges orangistes, flétri d'abord comme il le méritait par toute la presse franco-canadienne, puis pallié, excusé, loué même par ces grands patriotes toujours prêts à sacrifier les autres, par ces deux excellents journaux, le *Monde* et la *Minerve*, qui, pendant les jours de deuil qui ont suivi la mort de Sir John, seuls de tous les journaux anglais ou français de Montréal, arboraient effrontément les couleurs orangistes parmi les funèbres décorations de leurs établissements respectifs, affichant ainsi leur ignoble abjection à la face de tout un peuple.

Voilà bien les fantoches qui se proclament les sauveurs de notre nationalité et qui ne laissent passer aucune occasion de nous sacrifier et de nous déshonorer. Ce sont bien ces hommes qui font semblant de défendre notre langue et notre religion lorsque personne ne les attaque, ou lorsqu'il s'agit pour eux de capter la confiance des naïfs, mais qui plient bagage dès qu'on a besoin d'eux, qui, au moment du danger, ne savent plus nous conseiller autre chose que la soumission aveugle, les concessions perpétuelles.

Ce sont eux qui nous conseillaient d'accorder notre confiance aux meurtriers de Riel en nous disant que cette concession aux préjugés orangistes aurait pour effet de rétablir l'harmonie. Eh ! bien, c'est précisément depuis que le peuple a approuvé cette infamie, qu'on a vu surgir le parti de Dalton McCarthy, ce fidèle allié de Sir John : McCarthy qui a acquis sa popularité à force de déblatérer contre le catholicisme et contre la race française, McCarthy que la *Presse* invitait tout récemment à entrer dans le nouveau ministère, McCarthy enfin, le fanatique devant lequel le parti conservateur est prêt à s'agenouiller comme il s'agenouillait devant sir John.

Voilà où nous en sommes rendus au point de vue français. Prise dans son ensemble, la population du Dominion n'est pas logée à meilleure enseigne. On a tout fait pour aveugler au lieu d'éclairer l'élément protestant. Un trop grand nombre de nos concitoyens d'origine britannique arrivent ici imbus de l'idée que leur premier devoir est de traiter en peuple conquis ceux qui les ont devancés sur ce sol libre d'Amérique.

Il eût été facile à des hommes d'état de réagir contre cette prétention absurde, de la combattre et de bien faire comprendre aux nouveaux venus qu'il n'y a pas ici, ou qu'il ne doit pas y avoir, de caste privilégiée. Malheureusement le pays est gouverné depuis de longues années par des politiciens plus ou moins habiles, mais les hommes d'état brillent par leur absence.

On a exploité tous les préjugés existants. On en a créé de nouveaux et l'on travaille à en créer encore d'autres pour la plus grande gloire et le plus grand avantage des exploités.

On a tellement habitué le peuple à se laisser mener par le bout du nez, on lui a si bien fait accroire que le premier saltimbanque venu peut et doit représenter l'autorité légitime pourvu qu'il appartienne à la clique, qu'il soit dans le ton, dans le mouvement rétrograde, on l'a tellement accoutumé à recevoir, sans le discuter, le mot d'ordre parti on ne sait d'où et transmis par les tireurs de ficelles, qu'ils sont très rares ceux qui osent exprimer une opinion non revêtue de la sanction officielle.

Chez nous, le convenu règne en maître, la médiocrité triomphe, la souveraineté du peuple est un leurre, la responsabilité ministérielle est un vain mot, le vrai mérite a cessé d'être respecté : l'intrigue seule réussit.

On impose la confédération sans consulter le peuple, on fait et l'on défait les ministères sans le consulter davantage, on hurle les bureaux publics de meneurs électoraux. Les actes les plus repréhensibles, les apostasies les plus cyniques, les défections les plus lâches assurent les récompenses les plus précieuses, ouvrent la voie aux distinctions les plus enviées.

La distribution des portefeuilles, du patronage et du picotin sous toutes ses formes, voilà la grande question qui agite nos prétendus hommes d'état. L'intérêt du pays n'entre pour rien dans leur détermination. Toujours prêts à briser les vitres si on ne leur accorde pas la pitance qu'ils réclament, ils n'hésitent jamais à sacrifier à leur ambition ou à leur rapacité les intérêts de leurs commettants.

Il est temps que l'électorat se demande où le conduisent

les faiseurs de toute catégorie qui ont usurpé les fonctions de cette classe dirigeante dont le recrutement, ici encore plus qu'ailleurs, devrait se faire parmi les hommes les mieux doués sous le rapport du talent réel, de l'intégrité, de la noblesse de caractère.

La lie est remontée à la surface.

Trop longtemps les agioteurs politiques ont tenu le haut du pavé.

Le corps social a besoin de secouer sa torpeur, s'il ne veut pas que le *Delenda est Carthago* soit irrévocablement prononcé sur son sort.

Ce ne sont pas les successeurs actuels du cabinet Macdonald qui pourront réparer le mal causé par eux sous la conduite du chef dont ils se disputent les dépouilles.

Il faut désinfecter là-haut, nettoyer les écuries d'Augias, si l'on ne veut pas que l'œuvre si vantée de sir John ne soit considérée dans l'histoire comme une œuvre de démolition et de désintégration aussi complète que funeste.

CASSANDRE

## LA REINE vs GOSSELIN

Comme nos lecteurs se le rappellent sans doute, la *Semaine Religieuse* de Québec publiait au mois de mars dernier l'entrefilet suivant :

Nous voyons par la *Vérité* de Québec qu'il se publie à Montréal une revue politique et littéraire, intitulée, le CANADA REVUE. Le directeur de cette revue, met, paraît-il, à la disposition de ses abonnés 1600 volumes, parmi lesquels figurent les œuvres d'Alexandre Dumas, Richebourg, Souvestre, Guy de Maupassant, etc., etc. Nous mettons nos lecteurs en garde contre cette pacotille malsaine et contre la REVUE elle-même, car l'esprit d'une publication dont le directeur exerce le métier d'empoisonneur public ne peut valoir grand'chose.

Le directeur du CANADA REVUE se trouvant brutalement et grossièrement diffamé par la publication de ces quelques lignes, intenta au civil une action en dommages contre M. David Gosselin, curé du Cap Santé, directeur de la *Semaine* de Québec. Il le poursuivait pour libelle, car ces mots : "dont le directeur exerce le métier d'empoisonneur public." constituent un libelle au premier chef.

Plus tard, le directeur du CANADA-REVUE prit une action au criminel contre M. l'abbé D. Gosselin, et c'est de cette action que nous nous occupons aujourd'hui.

L'enquête eut lieu devant son Honneur le juge Desnoyers. Après l'enquête les parties fournirent chacune un mémoire à l'appui de leurs prétentions ; Celui de M. Lamothe, avocat du défendeur, est dans les termes suivants :

### Première question.

Que veut dire l'écrit publié par la *Semaine Religieuse* de Québec ; et cet écrit comporte-t-il un libelle ?

Pour bien saisir le sens de l'écrit incriminé, il faut jeter un coup d'œil sur les publications que cet écrit mentionne et qu'il commente. En février dernier, le plaignant a annoncé publiquement qu'il mettait à la disposition des abonnés du CANADA-REVUE, 1,600 volumes des auteurs en vogue : Alexandre Dumas et autres. La liste comprend tous les récents auteurs français notoirement connus comme ayant publié les romans les plus immoraux du siècle actuel. Voir cette liste, Exhibit C, sur la couverture du CANADA-REVUE.

Le journal la *Vérité*, de Québec, dans son numéro du sept mars dernier, page 251, publie ce qui suit : "CANADA-REVUE, annonce son directeur, met à la disposi-

"tion de ses abonnés 1,600 volumes des auteurs en vogue."  
"Suit une liste partielle de ces auteurs en vogue. Parmi les noms publiés, signalons ceux d'Alexandre Dumas (dont tous les romans sont à l'Index), Emile Souvestre, Georges Ohnet, E. Richebourg, Zaccane, Guy de Maupassant, etc. Ce sont de vrais empoisonneurs, de véritables assassins littéraires.

"Nous dénonçons la "bibliothèque gratuite" du CANADA-REVUE comme une œuvre souverainement malsaine."

On remarquera les mots "empoisonneurs, assassins littéraires" qui se trouvent dans l'article sus-cité.

Alors la *Semaine Religieuse* de Québec répète la même chose à peu près dans les mêmes termes. Dans une phrase incidente, elle dit que celui qui met de pareilles œuvres à la disposition du public exerce le métier d'empoisonneur public.

Ce sont ces mots que l'on veut incriminer.

Or que veulent-ils dire ces mots ? Sont-ils employés au sens réel ou au sens figuré ? Il n'y a pas de lecteur qui ait pu les prendre au sens réel. Le plaignant même ne paraît pas les prendre dans ce sens. Ni le plaignant, ni sa publication ne sont donc accusés du crime d'empoisonnement.

De quoi sont-ils donc accusés ?

Ils sont accusés d'une chose dont ils se vantent eux-mêmes publiquement, ouvertement, et dans chaque numéro, savoir : "de mettre à la disposition de leurs abonnés 1,600 volumes des auteurs français les plus immoraux." Nous défions le plaignant de trouver une personne non prévenue qui donne aux mots en question un sens autre qu : celui-là.

En un mot le plaignant n'est pas accusé du tout dans la *Semaine Religieuse*, puisque cette *Semaine Religieuse* répète ce que le plaignant annonce lui-même au public à son de trompe ; aucun fait autre que celui dont il se vante lui-même n'est mis à sa charge ; seulement ce fait est qualifié, il est qualifié en termes sévères mais justes. Cela ne constitue nullement la dénonciation d'un fait contre le plaignant, mais simplement l'appréciation personnelle de ce fait et la critique publique qui en est permise.

Or, peut-il y avoir libelle contre un particulier à répéter ce que ce particulier déclare lui-même, ce dont même il se vante ?

Evidemment non.

Y a-t-il libelle à qualifier ce fait, même en termes sévères, lorsqu'on ne met aucun autre fait à la charge de ce particulier ?

Non, répondons-nous également.

Il en résulte que l'article n'est pas libelleux et que l'accusation doit tomber.

### Deuxième question.

L'avocat du Rév. M. Gosselin croit de son devoir d'attirer l'attention de l'honorable magistrat saisi de cette cause, sur les doutes graves qui peuvent s'élever sur la juridiction de la cour de police de Montréal.

En quel endroit aurait été commis le crime de libelle — si libelle il y avait — par la publication de la *Semaine Religieuse* ?

On est porté à dire d'abord qu'il y a publication d'un libelle partout où l'article incriminé est reçu. Telle a été l'impression générale jusqu'à présent.

Toutefois, la question de la juridiction criminelle en fait de libelle en cette province ne s'est pas souvent soulevée, et nous manquons de précédents pour un cas comme celui qui nous occupe.

En admettant la théorie énoncée plus haut, il en résulterait que la publication d'un journal en cette province, s'il est reçu, comme c'est le cas généralement, dans tous les districts, pourrait entraîner, pour un seul et même fait, autant de procès différents et autant de condamnations.

La conséquence fait ouvrir les yeux. No re déceptralisation judiciaire a-t-elle eu pour effet de produire une pareille multiplication de crimes pour un seul et même fait ?

A-t-elle eu pour résultat de faire engendrer 12 ou 13 procès différents là où un seul peut et doit suffire.

Aussi, a-t-on commencé à revenir contre la théorie qui permettait autant de procès qu'il y a de districts, dans les causes civiles résultant du libelle. Et maintenant, on juge au civil que lorsqu'un article libelleux a circulé dans plusieurs districts à la fois, il n'y a de juridiction que pour la cour du district où l'article a été de fait imprimé ou publié, la Cour d'Appel et la Cour de Révision ont jugé dans ce sens. Je réfère l'honorable magistrat au No 1 du volume 17 "Quebec Law Reports", page 20, cause Barthe vs. Rouillard, où les précédents sont rapportés et commentés. Tout dernièrement, la Cour Supérieure de Montréal renvoyait sur exception déclinatoire une action intentée par le Rév. Père Paradis contre le journal le *Canadien* de Québec, bien que le demandeur eut allégué dans son action que le journal avait circulé et publié cet article incriminé dans le district de Montréal.

La même règle doit s'appliquer aux tribunaux criminels dont la juridiction a été limitée par le même acte de décentralisation judiciaire.

On comprend que, de droit commun, le citoyen d'un pays étranger ou des provinces étrangères ait le droit de s'adresser à ses propres tribunaux. Aussi a-t-il fallu une législation spéciale pour empêcher, par exemple, les citoyens de la Province de Québec de se plaindre devant leurs propres tribunaux d'un article libelleux qui serait publié à Toronto. Mais dans cette province il n'est pas besoin de législation spéciale au point de vue criminel pour laisser chaque accusé dans son district, attendu que la loi générale y pourvoit depuis longtemps.

Mais dans cette province, il y a plus que cela. Il y a un statut que l'on ne peut s'empêcher d'interpréter comme indiquant législativement l'endroit où se publie un journal. C'est le chapitre II des Statuts Refondus du Bas-Canada, qui se trouve reproduit aux articles 2024 et suivants des nouveaux Statuts Refondus. — "Nul ne doit imprimer ou publier, dans la province de Québec, un journal, etc., à moins d'avoir au préalable déposé une déclaration dans le district où s'imprime ou se publie tel journal, etc."

Est-ce qu'il faut une déclaration pour chaque district? Non.

Pourquoi? C'est parce que la publication se trouve sensée faite d'après cette loi à l'endroit où un journal est imprimé et déposé au bureau de poste. C'est là le fait — fait seul et unique et non multiple — qui constitue le libelle; et le tribunal qui a juridiction est celui du district dans lequel ce fait est produit.

Il paraît être de sens commun qu'il en soit ainsi, pour éviter cette conséquence ridicule, à savoir qu'un même fait dans une même province, sous une même loi, constituerait autant de crimes qu'il y a de districts et donnera lieu à autant de procès criminels.

Je signale ces graves objections, comme c'est mon devoir d'avocat de le faire, en émettant respectueusement ma ferme opinion qu'au criminel surtout, bien plus encore qu'au civil, les tribunaux de Montréal n'ont pas de juridiction dans le cas qui nous occupe.

Cette objection sera soumise à la cour du Banc de la Reine siégeant en appel si l'affaire s'instruit devant les petits jurés.

GUSTAVE LAMOTHE, Avocat.

M. Arthur Globensky, notre avocat, répondit ce qui suit,

1. Est-il libelleux de dire d'un journaliste qu'il exerce le métier d'empoisonneur public?

L'accusé dans ses notes semble admettre qu'il y aurait libelle à dire d'un homme qu'il exerce le métier d'empoisonneur public, si cette imputation s'appliquait à l'empoisonnement des corps.

Le poursuivant soumet avec respect que, s'il est libel-

leux de dire d'un homme qu'il empoisonne les corps, à plus forte raison doit-il l'être de dire de lui qu'il empoisonne les âmes. Et s'il y a une différence dans la gravité de l'accusation, le demandeur prétend que la dernière est plus grave que la première, la religion chrétienne tout aussi bien que la Philosophie enseignant que le corps n'est rien, puisqu'il est périssable, et que l'âme est tout puisqu'elle est immortelle. Il suffit du reste de recourir à la définition du libelle donnée par tous les auteurs, pour arriver à la conclusion qu'une telle imputation est libelleuse. En effet d'après les définitions qu'ils donnent, tout écrit de nature à ternir la réputation d'un homme et à attirer sur lui le mépris, la haine ou le ridicule est libelleux. Or est-il rien qui tende plus à ternir la réputation d'un homme et à attirer sur lui le mépris, que d'écrire qu'il exerce le métier de corrompre les mœurs?

2. Si cet article est libelleux dit l'accusé, j'étais justifiable de l'écrire. Étant donné la liste des livres que le plaignant met à la disposition de ses lecteurs.

L'accusé prétend donc soumettre la justification de cet écrit à la décision du juge à l'Enquête. Or il est parfaitement reconnu que l'accusé, en matière de libelle, ne peut devant le magistrat enquêteur, proposer aucune excuse, ni aucune justification; s'il en était autrement le magistrat serait alors appelé à faire le procès de l'accusé. Dans le cas actuel, il n'y a aucune preuve du caractère des livres que le plaignant aurait offerts à ses abonnés, et le juge instructeur ne peut prendre sur lui d'examiner les livres en question et de prononcer sur leur portée morale. Harris, Crim. law, p. 108.

The question of the truth of the libel cannot be investigated before the magistrate, but only on plea at the trial. Reg. v. Carden, L. R. S. Q. B. D. 1. 49 L. G. (M.C.) p. 1.

L'accusé dit aussi que l'article incriminé avait d'abord été publié par la *Vérité*. Cette excuse est loin d'avoir le mérite d'être vraie. Il suffit de lire l'article qu'il cite lui-même, pour voir que la *Vérité* n'a jamais dit du plaignant "qu'il exerce le métier d'empoisonneur public."

La *Vérité*, il est vrai, a sévèrement qualifié les auteurs mis à la disposition des lecteurs du CANADA-REVUE par le plaignant, mais il n'a fait aucune remarque sur le caractère du plaignant lui-même. Les seules remarques libelleuses et dont le directeur du CANADA-REVUE se plaint, sont l'œuvre exclusive de Monsieur l'abbé Gosselin qui doit être seul à en porter toute la responsabilité.

3. L'accusé propose une troisième objection. C'est que le magistrat n'a pas juridiction, vu que l'article est contenu dans une revue imprimée et publiée dans le District de Québec. Le plaignant doit d'abord dire qu'il ne croit pas que cette objection soit faite sérieusement.

Si toutefois cette objection était sérieuse, tout doute que pourrait entretenir à ce sujet le juge instructeur, loin de l'induire à libérer l'accusé, devrait l'obliger à le renvoyer devant le tribunal supérieur, le doute à enquête préliminaire sur les questions tant de droit que de fait devant être interprété contre l'accusé. Mais il suffit de recourir aux précédents qui sont nombreux et parfaitement connus de l'honorable magistrat, pour voir que très souvent des journalistes appartenant à d'autres districts ont été traduits devant celui-ci, quoique les libelles dont ils étaient accusés eussent été imprimés dans le district de leur résidence. La Reine & Gagnon (Affaire Sénécal 10.)

Même avant le dernier amendement à la loi criminelle en matière de libelle on pouvait amener dans le District de Montréal, pour y subir son procès, un journaliste d'une province étrangère qui y avait imprimé un article libelleux, qui avait été ensuite répandu à Montréal. Il suffit de mentionner sur ce point la cause de la Reine vs Shepard, accusé de libelle contre le 65ième Bataillon de Montréal.

D'après l'amendement dont il est question, les journalistes d'une province ne peuvent être poursuivis ailleurs que devant les tribunaux de leur province ou dans l'endroit où leur journal est imprimé. Voir 51 Vict., c. 44. Mais cette loi ne change rien quant à ce qui concerne la publication du libelle et le lieu du procès dans le cas où des personnes sont accusées criminellement d'avoir publié un libelle dans les différents districts de la province qu'ils habitent.

Le plaignant n'a qu'un mot à ajouter sur ce point.

Tout libelle contient la provocation à un "breach of the peace" chez celui qui en est l'objet. Le "breach of the peace" est de l'essence du libelle.

Dans ce cas-ci, où cette provocation au "breach of the peace" a-t-elle eu lieu? N'est-ce pas dans le District de Montréal où le plaignant réside? N'est-ce pas dans le District de Montréal que le plaignant a subi l'injure dont il se plaint? N'est-ce pas dans le District de Montréal, où l'écrit libelleux a été publié, qu'il a été exposé au mépris que cet article était de nature à faire rejallir sur lui? Harris, Crim. Law, p. 107; 3 Russel, p. 177; Starkie, on libel, p. 586.

Le plaignant croit, pour ces raisons, que les prétentions de l'accusé sont mal fondées. Qu'il y a libelle; que l'honorable juge instructeur ne peut faire le procès de l'accusé en portant lui-même jugement sur la nature des livres allégués, et finalement que l'honorable juge a juridiction.

Le poursuivant se croit bien fondé à demander que l'accusé soit envoyé devant la Cour du Banc de la Reine pour y subir son procès.

Montréal 3 Juin 1891.

ARTHUR GLOBENSKY,  
*Avocat du poursuivant.*

Après délibéré son honneur, dont tout le monde connaît les sentiments religieux et la science juridique, rendit le jugement ci-dessous :

Le défendeur est accusé d'avoir, en la cité de Montréal, le 14 mars dernier (1891), publié sur le compte du plaignant, Aristide Filiatreault, un libelle faux, malicieux et diffamatoire, en disant de lui qu'il exerce "le métier d'empoisonneur public," le dit libelle imprimé dans le journal la *Semaine Religieuse de Québec*.

D'après la teneur de l'article contenant ces expressions, il est clair que le plaignant empoisonnerait les consciences ou les mœurs, non les aliments destinés à l'usage du public. En d'autres termes il empoisonnerait les âmes et non les corps.

Il est prouvé que le journal la *Semaine Religieuse* est imprimé et publié à Québec par le défendeur qui en est rédacteur-propriétaire. Il est aussi prouvé que ce journal est adressé à un nombre restreint d'abonnés à Montréal, et que le numéro incriminé a été expédié comme les autres et a été lu par au moins un abonné à Montréal.

Ces mots "exercer le métier d'empoisonneur public" constituent-ils un libelle?

D'abord qu'est-ce qu'un libelle?

D'après les définitions, c'est la publication d'un écrit contre quelqu'un, de nature à lui nuire et à l'exposer au mépris, à la haine ou au ridicule publics.

Si on écrit et publie d'un homme qu'il a tué son semblable, qu'il l'a empoisonné ou assassiné, certainement que par là on lui nuit, par là on l'expose au mépris public; et là ne peut pas faire de doute.

Mais si l'on écrit et publie qu'il corrompt les mœurs, qu'il empoisonne les âmes, à plus forte raison y aura-t-il libelle puisque le corps est périssable tandis que l'âme est immortelle.

Le journal la *Vérité* a aussi publié que le plaignant en cette cause mettait à la disposition des lecteurs de son journal, le CANADA-REVUE, les romans d'Alexandre Dumas, Emile Souvestre et plusieurs autres, "de vrais empoisonneurs, de véritables assassins littéraires," dit la *Vérité*. Cette critique est bien forte, sans doute, contre M. Filiatreault, mais ne constitue pas un libelle contre lui; tandis que dans le cas de la *Semaine Religieuse* c'est le plaignant lui-même, M. Filiatreault, "qui est l'empoisonneur public." Pour moi je crois que cela constitue un libelle contre lui.

Mais le défendeur en cette cause peut être justifié d'avoir publié ce libelle. Je suis convaincu qu'il l'a fait dans l'intérêt de la morale publique, en vue d'empêcher les romans d'Alexandre Dumas (qui sont, paraît-il, tous à l'index) et plusieurs autres romans également mal notés, de se répandre dans le public.

La loi citée ci-après autorise en toutes lettres le défendeur à faire ce plaidoyer; mais ce plaidoyer ne peut être fait que devant la Cour du Banc de la Reine et nullement devant le juge d'instruction.

Le défendeur soulève une autre objection en disant qu'il ne peut être assujéti qu'à une seule poursuite et ce dans le district où son journal est imprimé et publié primitivement.

La jurisprudence et les auteurs s'accordent à dire que celui qui publie un libelle peut être poursuivi dans tous les districts où le libelle a été mis en circulation, c'est-à-dire publié. Encore dernièrement le Parlement fédéral n'a fait que confirmer cette règle en statuant (51 Vic. chap. 44, sec. 2) que les poursuites pour libelle criminel ne pourront être intentées que dans la province où le libelle aura été imprimé. Ce statut ne dit pas "que dans le district où il aura été imprimé"

Le défendeur devra donc subir son procès. Il sera comme ci-devant admis à son cautionnement personnel.

Références :

Spécialement *Statuts Révisés du Canada*, chap. 174.

Sect. 148—"Tout individu accusé d'avoir publié un libelle diffamatoire peut opposer comme moyen de défense que la chose diffamatoire était vraie, et qu'il était de l'intérêt public qu'elle fut publiée, et le poursuivant pourra répondre à cette défense d'une manière générale, "en la niant complètement."

Sect. 149—"Sous ce plaidoyer, on ne pourra s'enquérir "en aucun cas de la véracité des faits incriminés comme "diffamatoires qui seront articulés dans l'accusation ou la "plainte, ni s'enquérir de la raison d'intérêt public en "justification de la publication de ces faits."

Le jugement fut donné au grand jury; il devait juger si l'accusation était fondée; c'est-à-dire si oui ou non M. l'abbé D. Gosselin avait commis un libelle.

Et bien, le 15 Juin, date mémorable et à retenir, ce grand jury composé de MM. P. A. Jodoin, bourgeois, Belœil; Félix Bousquet, cultivateur, Verchères; Horace Bussières, forgeron, Verchères; Napoléon Sénécal, cultivateur, Verchères; Albert Larose, cultivateur, Verchères; Augustin Dansereau, cultivateur, Verchères; Alex. J. Préfontaine, marchand, Belœil; Joseph Daigle, marchand, Belœil; Victor Larose, cultivateur, Belœil; Narcisse Gauthier, cultivateur, Belœil; Napoléon Larose, cultivateur, Belœil; Norbert Lemieux, contremaitre, Montréal; John G. Savage, marchand, Montréal; Robt. L. Gault, marchand, Montréal; E. D. Ronayne, marchand, Montréal; G. E. Jacques, armateur, Montréal; F.C.A. McIndoe, marchand, Montréal; A. Y. Gilmour, marchand, Montréal; John Allan, charpentier, Montréal; David Stewart, commis, Montréal; David

A. P. Watt, marchand, Montréal; Thomas Burke, plombier Montréal; et James O'Brien, marchand, Montréal, à déclaré non fondée l'accusation portée contre M. l'abbé D. Gosselin, déclarant par cela-même que ce curé n'avait pas *commis de libelle*.

Ce verdict est renversant, et il n'en faudrait pas beaucoup du même genre pour démontrer à jamais l'institution du grand jury et pour donner raison à ceux — et ils sont très nombreux — qui soutiennent que cette institution est plus préjudiciable qu'utile au bon fonctionnement de la justice.

Comment, voilà vingt-trois hommes, réputés sains d'esprit, ayant au moins une intelligence ordinaire, ne pouvant par suite de leur position sociale ignorer ce que c'est qu'un libelle, qui répondent carrément que dire d'un homme qu'il "*exerce le métier d'empoisonneur public*," n'est pas commettre un libelle.

Ces hommes n'avaient pas à juger les raisons, plus ou moins plausibles, qui ont poussé l'écrivain à publier le passage incriminé, ils ne pouvaient pas davantage tenir compte des circonstances atténuantes qui militent en faveur de l'accusé; la loi le leur défend formellement. Ils n'avaient d'autre pouvoir que celui de juger de la matérialité du fait et de décider si le libelle existait, et si, par conséquent M. l'abbé D. Gosselin devait être renvoyé devant la cour du Banc de la Reine.

Ce ne sont pas les raisons qui ont poussé l'écrivain à écrire, ni les circonstances atténuantes qui militent en sa faveur, qui ont motivé le verdict du grand jury, puisqu'il n'avait pas le droit de s'occuper de ces raisons ni de ces circonstances.

Quel est donc le motif qui a dicté un verdict si étonnant?

La réponse est facile et a été faite sans hésiter par tous ceux qui ont connu ce verdict.

Le grand jury, tout le monde l'a dit, n'a pas voulu renvoyer devant la cour criminelle un prêtre; le respect qu'il a pour le clergé l'en a empêché.

Cette réponse nous paraît vraie et nous l'admettons comme *explication* du verdict que nous critiquons, mais nullement comme sa *justification*.

Pour si grand, en effet, que soit le respect que les grands jurés ont pour un prêtre, il y a quelque chose qu'ils doivent respecter bien d'avantage: c'est leur conscience. Et bien, pour rendre le verdict qu'ils ont rendu, pour déclarer que M. l'abbé D. Gosselin n'avait pas commis un libelle, il faut qu'ils aient bien peu respecté leur conscience qui certainement leur disait le contraire. A moins qu'on ne veuille admettre qu'ils n'aient été subitement frappés d'aliénation mentale, et ne soient devenus, en un instant, plus ignorants que les derniers des ignorants.

Cette théorie du respect *quand même* du prêtre, nous paraît dépasser les bornes de ce que nous devons aux ministres du culte, et pouvoir entraîner des conséquences graves.

Certes, tant que le prêtre reste dans l'exercice de son ministère sacré, tant qu'il ne s'occupe que de nos intérêts spirituels et du salut de nos âmes, tant qu'il se dépense à la sainte et admirable mission qui *lui* a été confiée nous lui devons tous le respect le plus absolu, la vénération la plus grande.

Mais quand descendant de ces hauteurs, le prêtre se fait par exemple, organisateur d'une loterie, promoteur d'un

bazar, administrateur d'une importante succession, journaliste politique ou religieux, nous ne lui devons que le respect que nous devons à tout citoyen honorable. Et quand, dans l'exercice des fonctions que nous venons d'énumérer, il commet quelque injure, quelque délit, il doit être amené devant la même juridiction qu'un citoyen quelconque et puni des mêmes peines que ce citoyen.

Cette théorie du respect va-t-elle aussi être appliquée pour repousser l'action en dommages qu'un des directeurs des Grands Bazzars vient d'intenter à M. le curé Sentenne en sa qualité de curateur de la succession Beaudry. Evidemment nos juges, qui ont autant de respect pour le prêtre que peuvent en avoir les grands jurés, s'occuperont simplement de savoir si l'action est ou non fondée; si elle est fondée, si les dommages sont réels, ils condamneront M. le curé Sentenne, non comme prêtre, mais comme curateur de la succession Beaudry.

Le cas est le même pour M. l'abbé D. Gosselin. Il était poursuivi pour un acte de journaliste, les grands jurés devaient simplement déclarer si le journaliste avait commis un libelle sans se préoccuper de la soutane qui était sur son dos. Et si cette soutane hantait leur pauvre cerveau, ils ne devaient en être que plus sévères envers le curé journaliste, car l'injure et la diffamation sont encore plus graves quand elles viennent d'un prêtre.

Heureusement pour le CANADA-REVUE le dernier mot n'est pas dit. Tout les grands jurés ne jouent pas aussi facilement avec leur conscience que ceux du terme dernier, et bientôt le CANADA-REVUE et son directeur obtiendront certainement la justice qui leur est due.

Nous avons assistés ces jours derniers à la distribution des prix à l'école Montcalm, et nous avons pris le plus grand intérêt à cette petite fête de famille. Dirigée par M. Lacroix qui en est le Principal, avec l'aide de professeurs instruits et dévoués, les élèves qui en suivent les cours font des progrès sérieux, et trouvent, pour leurs débuts un enseignement clair, raisonné et paternel. Aussi, on s'aperçoit vite à leur attitude, de l'excellence de la méthode suivie. Dans cette école, pas de punitions humiliantes, pas de châtimens corporels. Les élèves qui la fréquentent ont la mine ouverte et joyeuse, le regard franc et assuré, l'allure décidée. Sur leur visage nulle trace d'hypocrisie ou de dissimulation, résultat trop fréquent de la crainte et du peu de confiance qu'inspirent les professeurs dans certaines écoles. On se sent déjà en présence de petits hommes dont on doit développer les facultés et les sentiments qui en feront plus tard des citoyens honnêtes, francs, loyaux et non des dissimulés et des hypocrites. Tous nos éloges donc à M. Lacroix et à ses professeurs.

Le Lyceum, rue St. Dominique, a tôt fait de donner un opéra. Lorsque *Giroflé-Girofla* a été produit dans ce théâtre, on a donné le premier acte, le quart du deuxième et un soupçon du troisième. C'est rire du public.

## L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

LE CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES

vs

LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il vient de se passer un fait, à la dernière réunion du Conseil de l'Instruction Publique, de nature à attirer l'attention, même des plus indifférents, en matière d'éducation, *Le Star*, *l'Étendard* ont narré les choses à leur façon, mais *l'Électeur* a déjà fait justice de cette histoire révoltante, et, chose digne de remarque, pas un journal n'a contesté ses dires, ni pris la défense du surintendant de l'Instruction publique, gravement compromis dans cette affaire dont il est seul la cause.

Il s'agissait de l'adoption de la Méthode de dessin de M. E. M. Templé, le directeur général des écoles du soir, aujourd'hui Inspecteur de l'enseignement du dessin pour toute la Province.

En 1886, M. Templé était professeur au Plateau à Montréal, l'Exposition Internationale de Londres allait s'ouvrir, toutes les écoles devaient concourir à cette exposition, mais il ne manquait qu'une chose, le moyen : c'est-à-dire, une méthode uniforme pour l'enseignement du dessin. On fit de grands efforts, et l'exposition eut lieu, le Plateau pour sa seul port envoyant près de 300 pièces à cette exposition.

C'est alors que le professeur Templé conçut le plan de sa Méthode Nationale de Dessin.

Elle reçut l'approbation de M. U. E. Archambault qui déclarait dans une lettre, en date du 22 avril, 1886, que " Si le problème que l'on cherche à résoudre depuis long-temps en Amérique, à savoir : de faire enseigner le dessin par ceux qui n'y sont pas habiles, est possible, la Méthode Nationale de M. E. M. Templé sera certainement le moyen le plus sûr d'arriver à ce résultat, etc."

Le 22 mai 1886, Mgr. Bégin, alors principal de l'École Normale Laval, écrivait ce qui suit : " Le jugement que M. le Principal de l'Académie Commerciale du Plateau a porté sur votre Méthode, Nationale de dessin me paraît tout à fait exact et bien fondé. Cette méthode si simple et si rationnelle est très propre à faciliter l'étude et l'enseignement de cette importante matière. Je forme des vœux bien sincères pour que votre patriotique projet rencontre partout l'approbation et l'encouragement qu'il mérite à son juste titre."

En juin 1886, monsieur l'abbé Verreault, Principal de Normale Jacques-Cartier, s'exprimait ainsi :

" J'ai vu de prétendues méthodes où l'élève aurait aussi bien pu dessiner les exemples du milieu que ceux du commencement. Vous me paraissez avoir évité ce défaut. Ce que je peux apprécier avec connaissance de cause, c'est le côté pratique et économique de votre méthode. L'élève peut n'acheter qu'une seule feuille à la fois, les modèles ne sont donc jamais défraîchis. Il peut acheter la même feuille plusieurs fois, tant qu'il n'aura pas réussi à la copier d'une manière passable... Par ce double moyen vous assurez, il me semble, les progrès de l'élève, et vous lui épargnez des dépenses inutiles, etc."

Le rev. frère J. B. Kim, de Chicago, écrivait le 9 juin 1889 : " Ma mission me met en contact avec un grand nombre de professeurs, et je serais bien aise de pouvoir parler positivement au sujet de l'enseignement du dessin car nous n'avons rien dans les États-Unis qui à mon avis, vaille votre ouvrage : la Méthode Nationale de Dessin."

Puis les inspecteurs d'écoles l'accueillent avec plaisir, Les commissaires des Écoles Catholiques l'admettent dans leurs écoles, de toutes parts on félicite l'auteur.

M. A. Cougny, un vétéran de l'enseignement en France, écrit à M. le Principal du Plateau pour féliciter le professeur Templé sur son magnifique travail. De partout la méthode ne reçoit que des louanges.

Devant ces nombreux témoignages l'auteur présente son ouvrage à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique.

Celui-ci passa unanimement une résolution disant qu'il ne voyait aucune objection à son introduction dans les écoles, pourvu qu'elle recut d'abord l'approbation du Conseil des Arts et Manufactures, tel que voulu par la loi.

Le Conseil des Arts ne se rendit pas immédiatement à cette suggestion, il ne voulait point, dit *l'Électeur*, se mettre en conflit avec le gouvernement, qui avait, assurait, l'honorable Surintendant, envoyé un certain Lefebvre professeur à Québec, étudier en Europe les meilleures méthodes ; mais on sut plus tard que ce n'était point l'hon. M. Mercier qui avait chargé ce professeur d'une telle mission ; il fut même prouvé, que cette première entrave était l'œuvre du Surintendant de l'Éducation.

Rassuré, ayant pu conclure des arrangements avec la maison Rolland, de Montréal, seule propriétaire de la Méthode Smith, qui selon les rapports fournis était en usage dans la province, mais qui en vérité ne se vendait plus du tout, le Conseil n'hésita plus ; débarrassé de tout ce qui le gênait, il adopta la Méthode Templé, à l'exclusion de toute autre. Il se bâsa :

1°. Sur la suggestion du Conseil de l'Instruction Publique ;

2°. Sur les résultats obtenus partout où la Méthode Nationale était en usage :

3°. Sur les lettres d'approbation délivrées à l'auteur par nos hommes les plus capables, les pédagogues les plus éclairés de notre pays ;

4°. En s'appuyant sur les dispositions de la loi relative à l'enseignement du dessin, que nous empruntons au Code de l'Instruction Publique, publié par M. Ouimet lui-même :

" Art. 19. Autant qu'il est possible, le dessin doit être enseigné dans toutes les écoles.

" Art. 20. Outre les règlements qu'il est autorisé à faire en vertu de la loi, le Conseil des Arts et Manufactures doit en faire pour établir et faire suivre, dans les écoles, sous le contrôle des commissaires et des syndics d'écoles, un système d'enseignement de dessin dans toutes ses branches ; il détermine la manière et la méthode qui doivent être observées pour cet enseignement, approuve les livres, cahiers, cartes ou plans qui doivent être en usage dans chaque école à cet effet, et rend ce système aussi uniforme que possible.

" Ces règlements sont soumis à l'approbation du comité catholique

“ romain ou protestant du Conseil de l'Instruction Publique, suivant le cas ; et, quand ils ont été approuvés, le surintendant doit les faire publier dans la *Gazette Officielle* de Québec, et dès lors, ils deviennent en vigueur.”

Remarquons, en passant, que ce n'est pas le gouvernement actuel qui a fait passer cette loi : elle remonte à 1876, et a pour auteur le ministère de Boucherville.

Voilà la loi. En général, le choix des livres d'écoles appartient aux comités catholique et protestant du Conseil de l'Instruction publique. Il y a exception cependant, en ce qui concerne le comité catholique, pour les livres de religion et de morale, dont le choix, dans chaque école, est laissé au prêtre dans la juridiction canonique duquel elle se trouve, et, pour le comité protestant aussi bien que pour le comité catholique, pour les livres destinés à l'enseignement du dessin, le choix de ces livres étant laissé au Conseil des Arts et Manufactures.

Non seulement le Conseil des Arts et Manufactures a seul, d'après la loi, le choix des livres et des méthodes d'enseignement du dessin, mais il doit faire des règlements pour organiser cet enseignement. Seulement, les règlements qu'il fait n'ont force de loi qu'après avoir été approuvés par les deux comités du Conseil de l'Instruction Publique.

Ceci posé, le Conseil des Arts avait bien lieu de se croire en parfaite harmonie avec le Conseil de l'Instruction Publique, tel ne fut pas le cas.

Le surintendant, pour favoriser ses projets, et satisfaire sa haine politique, en avait décidé autrement ; un moment il crut pouvoir faire revenir le Conseil des Arts sur sa décision, mais il y renonça dans l'espérance d'avoir sa revanche au Conseil de l'Instruction Publique. Après avoir défendu lui-même la méthode Temple, avoir proclamé l'excellence de ce système dans une lettre en date du 21 février 1887, il change tout à coup sa manière de voir. Au lieu de se conformer aux décisions des deux conseils, il y objecta, renvoya l'approbation du Conseil des Arts devant celui de l'Instruction publique, et celui-ci, après avoir demandé l'adoption, la refusa. D'où une situation difficile, pénible entre ces deux corps constitués, régis chacun par une charte, ayant chacun leurs droits et privilèges. Le Conseil des Arts a raison et maintient ses droits, tandis que celui de l'Instruction Publique les lui conteste. On veut bien accepter le système Temple, mais on veut accepter aussi le système protestant, toléré dans les écoles, par le surintendant, alors qu'il n'en avait pas le droit.

Pourquoi toutes ces méthodes, une seule suffit ; y a-t-il de la religion dans la manière de faire une ligne, de construire un triangle, etc., etc.? Non ! Alors, que les moyens à employer soient indiqués par un catholique au lieu d'un protestant, qu'est-ce que cela peut faire quant aux résultats à obtenir.

Il est certain que cette situation ne peut durer, et qu'on en arrivera à une entente ; mais qui aura fait tout ce mal, créé tout ce malaise ? On est bien obligé de dire jusqu'à preuve du contraire, si on en croit *l'Electeur*, toujours bien renseigné, si l'on s'en rapporte au silence de toute la presse en général, c'est le surintendant de l'Instruction Publique qui, beaucoup plus préoccupé de ses rancunes politiques que du bien-être de l'éducation qui lui est confié, leur a

tout sacrifié. Aussi avons-nous le droit d'espérer que le gouvernement provincial y mettra bon ordre, en mettant à la tête de ce département qui représente nos intérêts les plus chers — l'éducation du peuple — un homme dévoué qui évitera ces susceptibilités et ramènera le bon accord entre les deux conseils dont le pays a lieu d'être fier.

Une autre considération très importante s'impose dans les circonstances. Depuis 1876, l'on est censé enseigner le dessin dans toutes les écoles du pays, et le surintendant a déclaré à la dernière assemblée du conseil, que les résultats obtenus jusqu'à présent étaient satisfaisants. Or, nous sommes en mesure de prouver qu'il est loin d'en être ainsi, car, dans nos écoles de campagne, on ne connaît du dessin que le nom, et les statistiques publiées chaque année, d'après les rapports des inspecteurs d'écoles, sont tout-à-fait fantaisistes, car à peine un huitième de leurs écoles suivent plutôt mal que bien cet enseignement, qui est pourtant la clef de notre prospérité industrielle, et le seul moyen d'arriver à former des ouvriers qui soient en état de diriger nos grandes usines, et par ce fait empêcher nos grands industriels d'aller chercher leurs chefs d'ateliers à l'étranger.

Depuis qu'il est question d'une exposition pour le mois de Septembre, tous les intéressés suggèrent des améliorations à faire et des innovations à rapporter.

Tous ceux qui s'occupent d'art, les peintres, les sculpteurs, les architectes, n'ont trouvé jusqu'à présent, aux Expositions de Montréal, qu'un local insuffisant et mal approprié.

Aujourd'hui, que nous avons fait des progrès immenses dans les arts libéraux (le fait a été constaté vingt fois et prouvé), ce qui bien ou mal a pu suffire, n'est plus à la hauteur du besoin immédiat des artistes. Nous en avons un bon nombre qui produisent (plus qu'on ne croit peut-être), mais un local convenable leur est nécessaire pour exposer au public le fruit de leurs travaux.

Nous insisterons sur la nécessité de ne pas exposer des tableaux ou des sculptures au milieu de machines à coudre, de meubles et Dieu sait encore quelle autre compagnie de rencontre. L'objet d'art paraît mis là comme décor, et loin d'attirer les regards et de fixer l'attention des connaisseurs, s'efface au milieu de l'amoncellement d'objets de toute nature qui l'environne.

Pour être prise toute œuvre d'art demande à être dans un milieu qui en fasse ressortir la beauté ; elle veut que tout concourt à la montrer sous son meilleur jour, elle demande à avoir son sanctuaire où l'on puisse jouir à son aise et sans distractions du plaisir intellectuel que l'on est en droit d'y trouver.

Il serait à souhaiter que le comité prit les mesures nécessaires pour amener un concours général de tous les artistes. Que la chose soit réalisable, le succès des expositions de l'“Art association” ici même et dans les autres villes du Canada, le prouve ; qu'elle soit utile, c'est ce dont on ne peut douter, en tenant compte du besoin de familiariser le grand public avec les productions artistiques du pays.

Nous demandons donc aux Messieurs du Comité de l'Exposition de vouloir bien se rappeler que la grandeur d'un pays ne dépend pas seulement de sa prospérité agricole et industrielle, mais que toute manifestation de l'intelligence à sa part dans le degré de civilisation auquel il s'élève, et que les Beaux-Arts cultivés et florissants dans un pays sont un gage certain de sa richesse et un signe inévitable de sa marche ascendante vers le progrès.

## CANADA-REVUE

REVUE MENSUELLE

dévouée à la politique, à la littérature, aux beaux-arts,  
et à l'éducation.

PRIX DE L'ABONNEMENT \$3.00 PAR ANNEE.

312 RUE CRAIG, MONTREAL.

Téléphone Bell 6826.

BOITE 324 B. P.

A. FILIATREULT,

EDITEUR.

## ARGENT A PRETER

a 5, 5½ et 6 pour cent.

A. FILIATREULT.

312 RUE CRAIG, MONTREAL.

## A NOS ABONNES.

Il y a aujourd'hui dix-huit mois que le CANADA-REVUE existe. Durant toute cette période nous n'avons pas demandé une seule fois à nos abonnés de nous faire toucher le montant de leur abonnement. Eh bien ! aujourd'hui, il s'agit, dans l'intérêt des lecteurs et de l'éditeur du CANADA-REVUE, d'améliorer notre publication, et cette amélioration ne serait rien moins que la publication semi-mensuelle de la Revue, sans toutefois augmenter le prix de l'abonnement. Quelques amis dévoués ont bien voulu nous donner des témoignages substantiels de leur sympathie et affirmer une foi de plus leur accord parfait avec les sentiments et les idées du CANADA-REVUE. Nous les remercions bien cordialement, et nous leur promettons que la Revue ne craindra jamais d'exprimer une idée, quelle qu'elle soit, du moment qu'elle sera conforme à la sainte vérité. Nos abonnés peuvent nous donner un appui efficace en nous faisant tenir, dès à présent, le montant de leur abonnement. C'est le moyen le plus pratique de nous aider dans une œuvre éminemment patriotique.

Le numéro de juin du CANADA REVUE se trouve en retard de quelques jours par le fait que nous avons été obligé d'attendre la publication de l'Almanach des Adresses de la ville de Montréal, qui vient d'être livré aux souscripteurs.

Les abonnés de la bibliothèque du CANADA REVUE sont priés de se rappeler qu'ils ne doivent pas garder les volumes plus de 15 jours, dans l'intérêt de tous.

POESIE.

## PAPIELON BLANC

REVERIE D'UN POETE EPICIER

Dans un couloir enfumé, mercantile  
J'ai, l'autre jour, découvert, voletant,  
Un papillon qui, de son aile agile,  
Exterminait le microbe haletant.

Le jour baissait. Quand la pâle lumière  
De trois quinquets au pétrole eût brillé,  
Je le revis, poursuivant sa carrière,  
Cherchant partout l'azur ensoleillé.

Je lui parlai : " Pauvre bête éphémère,  
" Sur tes ébats à peine un jour a lui,  
" Et tu te meurs ; noirs soncis, peine amère,  
" Dans peu d'instants pour jamais t'auront fui.

" S'il est de fait que le vaste Empyrée  
" Recrute au loin d'innombrables colons,  
" Tu trouveras dans la plaine éthérée  
" D'autres destins et des rêves plus longs.

" Car tu n'es pas ce qu'un vain peuple pense :  
" Un Dieu t'a mis des ailes pour voler ;  
" On peut voler sans ailes,—mais... silence  
" Un homme vient *subito* m'appeler

" L'homme est parti. Maintenant, bel insecte,  
" Tu n'es plus là pour m'inspirer des vers,  
" Et d'Apollon le docte dialecte  
" Presse à mes yeux ses obstacles divers.

" N'étais-tu pas l'enveloppe fragile  
" Qu'une âme en peine avait, furtivement,  
" Pu dérober à notre lourde argile  
" Pour l'envoyer hors de son élément ?

" As-tu rejoint la céleste phalange ?  
" Sylphe léger, reviens encor nous voir.  
" L'enfant naît, qui te prend pour un ange,  
" T'épargnera par crainte ou par devoir."

MONTREAL, Avril 1891.

RÉMI TREMBLAY

Les concours annuels de l'Académie de musique de Québec ont eu lieu à Montréal le 30 juin. Vingt-et-un diplômes ont été accordés aux élèves dont les noms suivent : Troisième classe :— Dlle Marie Louise Renois, Bernadette Tessier, Anna Allaire, Augustine Painchaud, Bernadette Dufour, Alma Bissailon, Alexina Marino, Maria Hurtubise, Minnie Brown, Bertha Clark et Antoinette Cyr. Deuxième classe :— Ruby Dedman, Maude Parke, Alexina Reinhardt, Ernestine Lebeau, Bernadette Archambault et Corinne Aubry. Première classe :— Alexandrina Arcand, Alphonsine Delisle et Alfred Carrier. Melle Rosanna Poupert a reçu un diplôme de lauréat. Nos félicitations. Les élections annuelles des officiers de l'Académie ont donné les résultats suivants :— Président, E. A. Bishop ; Vice-président, Emery Lavigne ; Secrétaire, J. A. Defoy ; Trésorier, Arthur Lavigne.

Nous prions nos abonnés qui ont changé de domicile au mois de mai de vouloir bien nous en donner avis immédiatement.

LETTRE DE PARIS  
 VOYAGE DE M. CARNOT — LE CONGRÈS D'ÉCONOMIE  
 SOCIALE ET M. MERCIER

Paris, 5 Juin, 1891

Mon cher Directeur,

La tournée que le président de la République vient de faire, dans les départements du centre et du midi, a été une longue suite d'ovations : réceptions, banquets, discours.

En ne prenant, bien entendu, de toutes ces cérémonies officielles, que ce qu'il est raisonnable d'en prendre, et en laissant de côté les exagérations et les dithyrambes ordinaires, on peut cependant en conclure que la République gagne du terrain tous les jours dans notre pays et que le nombre de ses adversaires va sans cesse en diminuant.

Déjà le clergé, ou pour mieux dire, les hauts dignitaires du clergé naguères si hostiles, viennent à composition ; ils ne parlent plus seulement dans leurs harangues au Président de leur dévouement à la patrie, mais ils y ajoutent leur dévouement au gouvernement que la France s'est donné. La campagne entreprise par le cardinal Lavignerie, campagne hautement approuvée par Léon XIII, porte ses fruits. Bientôt, si nos gouvernants s'ont s'y prendre et font cesser cette persécution religieuse qui a été plus qu'un crime, une insigne maladresse, le clergé tout entier sera complètement rallié à la République actuelle comme il le fut à celle de 1848, dont il s'empressait de bénir les arbres de la liberté, et au Second Empire dont il fut le plus acharné défenseur, surtout tant qu'il resta autoritaire.

Au surplus, la République a sur les autres formes de gouvernement un énorme avantage : elle existe ; elle est le pouvoir établi. Elle a donc pour elle cette masse conservatrice qui ne redoute rien tant qu'un changement de gouvernement, qui veut conserver, quand même, le pouvoir établi, de crainte d'avoir pire, et qui, dans les élections, vote toujours pour le candidat du chef de l'État. Elle a, en outre, prouvé qu'elle pouvait aussi bien, sinon mieux, qu'un roi ou un empereur, faire régner l'ordre dans la rue, assurer la paix à l'intérieur et à l'extérieur, développer la prospérité publique ; pourquoi donc aurait-on envie de s'en débarrasser ? Ce sont là rêves de politiciens, mais la masse de la nation n'y prend aucune part et ne demande qu'à travailler et à vivre tranquille, se contentant très bien du gouvernement sous lequel elle vit.

Donc, sans être trop habile prophète, on peut prédire longue vie à la République française, d'autant plus qu'à l'instar de nos vins célèbres, elle se bonifie en vieillissant ; car plus elle vieillira, plus par suite elle s'affermira, plus elle attirera à elle les prudents, les sages, les modérés, de tous les partis qui constituent la grande majorité de la nation et sa véritable force. Elle pourra alors couper sa queue, se débarrasser de ses énergumènes qui, à ses débuts, lui ont fait commettre toutes ces fautes.

Ce sera alors une république ouverte et véritablement *le gouvernement qui nous divise le moins*.

\* \* \*

Le succès de votre premier ministre s'accroît tous les

jours et peu d'hommes peuvent se flatter d'avoir si fortement excité la curiosité et la sympathie publique.

Nous sommes ici peu enclins à l'enthousiasme ; c'est notre moindre défaut et quand nous occupons d'un homme ou d'un événement plus de huit jours, c'est chose inouïe.

Eh bien, M. Mercier ne peut faire un pas sans attirer l'attention ; il ne peut prononcer un discours sans que tous les grands journaux s'en emparent et y trouvent amplies matières à louer.

Il y a deux jours, c'était au banquet du Congrès d'économie sociale, M. Mercier a parlé, et voici comment la *Gazette de France*, un des journaux les plus réservés et les plus difficiles, apprécie ce discours :

Selon l'usage, le Congrès s'est terminé par un banquet et, à ce banquet, de fort éloquents discours ont été prononcés.

Nous voudrions les citer tous, mais leur nombre et leur importance rendant leur reproduction impossible, nous nous contenterons de donner ici les deux principaux.

L'un a été prononcé par l'honorable M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, et il a laissé toute l'assistance sous le charme.

Avec un pinceau magique, il a décrit le Canada, ses beautés, ses luttes, ses triomphes ; il a enlevé tous les applaudissements, quand il a parlé de son avenir.

Cet avenir, ainsi qu'on en jugera par la lecture du discours lui-même, est un pacte d'union avec la France, la vieille patrie, pour laquelle depuis un siècle, la Nouvelle-France a si vaillamment combattu.

Le triomphe définitif a récompensé tant d'efforts, et c'est ce triomphe que l'honorable M. Mercier a célébré dans un patriotique Hosannah ?

À côté du discours de M. Mercier, nous publions celui de M. Jannet. Lui aussi a parlé du Canada en français canadien, comme nous le sommes tous, et sa démonstration complète si heureusement celle de l'honorable M. Mercier que nous ne résistons pas au désir de la reproduire.

V. TAUNAY.

Fait remarquable, pour mériter ces éloges de la presse de toutes les opinions, votre ministre n'abandonne rien de ses principes politiques ni religieux ; il les affirme au contraire. Et à cette fin de siècle, il se fait gloire de parler comme un enfant du dix-septième siècle, jugez-en par les derniers mots de son discours.

S'emparant de l'idée émise par le Congrès que "le seul moyen d'arriver à la solution de la question sociale est l'arbitrage," M. Mercier dit qu'il a appliqué l'arbitrage au règlement de la question des biens des Jésuites, question sociale et religieuse, et il profite de l'occasion pour la faire connaître, puis il termine ainsi :

L'arbitrage est effectivement le seul principe qui puisse empêcher les grands troubles sociaux, à cette condition toutefois qu'on ramène l'idée chrétienne dans la législation, dans la société et dans l'école.

Les peuples qui chassent de leur constitution l'idée chrétienne, ne pourront jamais appliquer l'arbitrage de manière à faire obstacle aux troubles sociaux.

Il faut retrouver dans la société les principes qui ont édifié le monde chrétien et ces principes ne sont ceux ni de la révolution, ni du socialisme, ni de la libre pensée ; ce sont les principes du Christianisme tels qu'ils ont été formulés par le fondateur de notre religion.

Je vous parle un langage bien naïf, et ma parole peut paraître étrange dans ce vieux monde qui a tant de droits de me donner des leçons, mais j'ai au cœur les principes que nous a laissés la France du dix-septième siècle, et l'enfant revenu près de sa mère est heureux de lui rappeler les paroles qu'elle prononçait au moment de la séparation.

Je ne sais comment votre premier ministre est apprécié parmi vous, et si les luttes politiques n'empêchent pas qu'on lui témoigne toute l'estime qu'il mérite, mais ce dont je suis certain, c'est, qu'à Paris et en France, il n'y a pas un de nous qui ne se réjouisse et ne soit fier d'avoir dans l'Amérique du Nord un tel représentant de la grande famille française.

\*.\*

La seule préoccupation de Paris, en ce moment, c'est le grand prix, qui, sous peu, va être couru. Déjà nos boulevards et nos grandes artères sont envahis par les provinciaux et par les étrangers.

L'avalanche anglaise, tous les ans grossissante, menace de nous engloutir, nous simples Parisiens.

Les insulaires ont débarqué; traînant après eux leurs femmes et leurs enfants, emplissant nos rues de leur encombrante personnalité, et étalant avec orgueil leur inqualifiable mauvais goût.

Les Anglais, en effet, excellent en tout ce qu'il est possible de faire et surtout dans ce qui est impossible. Ils établiront une société biblique à Pékin, ils arriveront à T'embouctou en gants blancs et en bottes vernies, dans un état de *respectability* complet; ils inventeront des machines qui produiront six cents paires de bas à la minute, et même, ils découvriront de nouvelles contrées pour écouler leurs paires de bas: mais ils ne pourront jamais faire un chapeau qu'une grisette française voulut mettre sur sa tête. Si le goût pouvait s'acheter, ils le paieraient bien cher. Heureusement, Dieu s'est réservé la distribution de deux ou trois petites choses sur lesquelles ne peut rien l'or des puissants de la terre: le génie, la beauté, le bonheur.

Mais la Parisienne a du goût à revendre, et elle est toute disposée à donner des exemples et des leçons à toutes celles qui viennent la visiter. Elle est toujours fière de conserver la royauté de l'élégance et de la grâce.

A Paris aujourd'hui règnent et gouvernent les véritables artistes qui habillent le sexe faible; tout est à la couturière et au couturier!

Ils font des chefs-d'œuvre; entre autres: une robe de bengaline mauve, ceinture formée de galon de velours violet-pensée, reliée par des petits galons vieil-or. Veste Figaro de velours-pensée ouvrant sur une chemisette de musseline de soie mauve très claire, presque blanc; au bas de la robe, galon de velours-pensée. Tout cela a été fait en quarante-huit heures. Puis de ravissants chapeaux: un chapeau Lamballe en paille blanche lisérée avec violette en velours et touffes de plumes vert-Nil; une Marie-Antoinette en manille fantaisie blé ornée de roses blanches et plumes mais; enfin une capote en paille mordorée ornée de petits bouquets, de cerises et de velours-gazon.

Croyez-vous après cela que si Aristote quittait les sombres bords pour venir flâner un peu parmi nous, il ne trouverait pas ample matière à une nouvelle dissertation sur les chapeaux?

HENRI MARCAS

Monsieur le vicomte Darnault de Roz-Maria n'est plus à l'emploi du CANADA REVUE.

## NOS INDUSTRIES

### UNE FABRIQUE MODELE

La nouvelle fabrique de pianos de M. Thos. F. G. Foisy est maintenant en pleine opération au No. 214 rue Papineau, le propriétaire ayant terminé son déménagement de Ste Thérèse de Blainville. Les trois bâtisses affectées à la manufacture des pianos sont assez grandes pour donner de la place à deux cents ouvriers, qui pourront fabriquer en moyenne 25 pianos par semaine. Aujourd'hui, M. Foisy n'a pas assez d'ouvriers pour satisfaire toutes les demandes qui lui sont adressées par le commerce de gros de tout le pays, depuis Halifax jusqu'à Vancouver, et il engage actuellement tous les hommes compétents qu'il peut trouver.

Cette fabrique de pianos, aujourd'hui la plus importante du Canada, est destinée à devenir une école. Plusieurs jeunes gens ont déjà été engagés, et comme ils sont sous la direction d'experts dans le métier, dans quelques années, ils seront eux-mêmes devenus des ouvriers de première classe, et ils ne seront pas obligés d'aller à l'étranger pour trouver de l'emploi.

En dehors de la manufacture proprement dite, M. Foisy a toutes les machines nécessaires pour préparer le bois et les autres matériaux qui servent à la fabrication des pianos, de sorte qu'il n'est pas soumis aux exigences des usines, et que le coût de revient de ses matériaux lui permet de diminuer encore le prix des pianos. Dans ces conditions il est incontestable que le piano fabriqué par M. Foisy doit pouvoir être vendu à meilleur marché que l'instrument importé.

Les frais de douane qui s'élèvent à 35 pour cent, le coût de revient moins élevé, la qualité du piano qui n'est inférieure à celle d'aucun autre instrument aujourd'hui sur le marché Canadien, tout est de nature à pousser les personnes qui ont besoin d'un bon instrument, et qui ne tiennent pas à encourager les manufactures des États-Unis au détriment de celles du Canada, à faire l'achat d'un piano fabriqué chez nous, et par nos propres ouvriers. C'est dans ces circonstances que le patriotisme pratique se révèle.

M. Foisy invite cordialement tous les professeurs, hommes ou femmes, ainsi que toutes les personnes qui s'occupent de musique, à visiter son établissement, et il leur démontrera que dans le Canada, lorsque l'on a de l'esprit d'entreprise, on peut créer tout aussi bien que dans les autres pays. Ce qui a toujours fait défaut à nos entreprises nationales c'est l'encouragement des nôtres. Prouvons une bonne fois que nous savons apprécier les efforts que l'on fait pour établir un grand pays, et achetons les articles fabriqués au Canada par des Canadiens.

M. Foisy offre en vente les bâtisses tout récemment occupées par lui à Ste Thérèse de Blainville; Ces bâtisses sont dans le voisinage immédiat de la gare du Pacifique et sont propres à toute espèce de manufacture. Elles contiennent un engin moteur. S'adresser à Thos. F. G. Foisy, No. 214 rue Papineau.

## LES SIX MONSIEUR DUBOIS

(SUITE)

Cependant, lorsque Marie eut passé quatorze ans et Didier seize, leur ancienne brusque franchise s'affaiblit et les premières rougeurs indiquèrent l'éveil des âmes.

Ces commencements, commencements de la vie, commencements de l'amour, ont un charme infini, et d'autant plus prenant qu'il est plus fugitif.

Ce fut une délicieuse époque.

Sous les platanes du boulevard Bineau, par les crépuscules d'été, ils s'en allaient sans but, se racontant des choses puériles avec des voix très graves; et, bien que Marie portât encore une natte sur le dos, et que ses jupes ne fussent pas tout à fait longues, Didier se sentait pénétré d'une émotion inconnue, attendrie, devant cet être bizarre et passager qu'on appelle : — une petite fille qui devient grande.

Marie gardait ses yeux limpides, mais pourtant, au dedans d'elle, elle entendait s'opérer sourdement un lent et obscur travail; elle se sentait devenir nouvelle; les lendemains ne ressemblaient plus à la veille. Elle écoutait des voix jusqu'alors inconnues... un sang plus chaud battait plus fort au cœur de la femme naissante.

Cette intimité provinciale avait duré des ans, sans péripéties, sans histoire.

L'hiver, les veillées familiales sous la même lampe remplaçaient les errances dans la quadruple allée du boulevard rempli d'ombre; mais rien ne les séparait; et les familles souriaient bêtement devant ces simples et tranquilles amours, *puisque c'était convenu*.

Puis, un jour, subitement, tout croula: Pauvres, on vivait heureux; mais quand M. Dubois reçut une lettre du frère de sa femme, un monsieur Narcisse Roquentin, qui avait fait fortune dans les huiles à Marseille, lettre par laquelle il appelait auprès de lui son neveu, déclarant le vouloir adopter, n'ayant pas d'héritiers directs, l'employé à la mairie prit tout d'un coup un air important; et, de brave homme qu'il était, devint un sot personnage.

Il fit comprendre à son épouse que Didier, désormais riche, ne pouvait aimer une fille sans le sou; qu'il fallait rompre avec les Mangin; que le plus tôt serait le mieux. Et sa femme comprit assez volontiers.

Alors, peu à peu, ils avaient desserré les liens de cette vieille amitié; affectant de causer bas devant leurs amies, autrefois confidentes de la moindre aventure: des froideurs voulues, blessantes, des silences ennuyés, accueillent la mère et la fille, qui, sans comprendre, se sentaient devenues étrangères, de trop, — et bientôt restèrent chez elles, enfermées tristement.

— Vois-tu, ma pauvre enfant, dit un jour Mme Mangin, l'argent gâte tout; nos amis seront riches, et par avance, ils ont honte de nous. C'est la vie, cela.

— Eh bien, la vie est laide, voilà tout, répondit Marie, mais Didier, lui, n'a pas changé; quand il me rencontre par hasard, il se désole avec moi.

— Didier a vingt-deux ans... Il pourrait déclarer sa volonté... pourtant, au fond, il obéit à ses parents; c'est d'un bon fils, d'un très bon fils... et d'un faible amoureux... tu verras bien qu'il partira.

— Il m'a juré que non.

— Hélas! je suis bien sûre qu'ils font ses malles.

Et c'était vrai.

Didier avait répondu lui-même qu'il serait à Marseille avant quinze jours; cependant il aimait Marie, et le cœur partagé de sentiments divers, il hésitait encore, et sous des prétextes, reculait son départ.

Ses parents l'objurguaient; alors il promettait de partir. — puis il rencontrait la jeune fille dans l'escalier, lui prenait les mains et jurait de rester.

Un mois passa de la sorte.

Mais une seconde lettre, plus pressante, arriva, décisive.



L'oncle Roquentin se déclarait malade, très malade, au point de faire venir, à grands frais, un médecin de Paris.

Si son neveu survenait trop

tard, tant pis pour eux; il laisserait son bien à des amis, ou même aux pauvres.

C'était bien le moins qu'on parût s'intéresser à un oncle riche; il ne comprenait pas comment Didier n'était pas accouru dès la première invitation...

Cette fois, chez les Dubois, la scène fut violente, Didier consentit définitivement: "Je partirai demain."

Marie était une fille décidée, énergique, la tête près du bonnet, comme on dit à la campagne.

Didier le savait, il voulut éviter la scène des adieux et fila sans prendre congé, à contre-cœur, se réservant de revenir le plus vite possible, et, l'héritage en poche, d'imposer ses volontés.

Un beau jour, par une servante lingarde, la jeune fille connut la vérité: Didier s'était enfui, comme un lâche...

Marie crut que ce départ avait eu lieu le matin même; elle se trompa de vingt-quatre heures.



Elle ne prit pas le temps de réfléchir, écrivit trois lignes à sa mère, vida sa tirelire et courut après son amour en déroute.

Voilà comment, par cette nuit lamentable, elle était à Mourlac; et c'est à tout cela qu'elle réfléchissait dans cette chambre d'hôtel; — dégrisée, à présent, par la longueur du voyage, le froid et la nuit, l'aspect des visages étrangers, des pays inconnus, — prise de peur, de regret, de honte, et cependant voulant revoir Didier.

Les heures passaient — lasse de pleurer, elle se coucha et s'endormit.

On dort toujours à vingt ans.

Dans la chambre verte:

Seul, avec lui-même, Saturnin, se fit aussitôt de véhéments reproches.

Il fallait bien se l'avouer, il avait bu des grogs en quantité extramédicale.

Il prit sur sa toilette le verre et la carafe, rinça le cristal, examina l'eau douteuse à la lumière, fit une grimace qui voulait dire: à la

guerre comme à la guerre; puis murmura d'une voix amère: Voilà où mène l'inconduite.

Enfin il tira d'un nécessaire un petit paquet de poudre blanche, versa dans le verre, délaya soigneusement et avala d'un trait.

— Avec cela, ajouta-t-il, l'estomac sera sauf, mais au réveil, gare à la migraine... Saturnin, je ne vous reconnais plus!... n'importe, cette jeune fille est charmante...

Il se mit au lit, ses habits étendus sur les pieds, la tête haute sur l'oreiller, souffla sa chandelle; pourtant, dans l'ombre, il restait les yeux ouverts.

Dans son insomnie, il interrogeait gravement son *moi* physique et son *moi* moral.

La tête lourde, la gorge sèche... c'était du propre.

Et l'hygiène, malheureux!

C'est avec les excès qu'on abrège ses jours...L'homme est absurde, en vérité.

Il connaissait le mal et courait au devant...et puis voici à présent que l'image de Marie le hantait, l'obsédait, doublait sa fièvre...

Et tout cela tournait, tournait...



Il s'assoupit un court instant.

Alors il rêva qu'il s'en allait par une mer démontée sur un vaisseau perdu, seul avec Marie.

Quel tangage, quel roulis, comme le vent sifflait aux oreilles...oh ! quel vent !...

Il se réveilla en sursaut, baigné de sueur...

—Diable, il ne faut pas dormir, le péril est là, réagissons.

Il s'assit dans son lit, le cœur en déroute, et pour la seconde fois s'admonesta d'une hautaine façon :

—Idiot, va ! A ton âge !...Te griser comme un étudiant de première année...Je suis bien malade...Les ravages de l'alcool sont effroyablement rapides, surtout dans les natures vierges...car je suis une nature vierge, moi !...

Marie, en vérité, je la suivrai au bout du monde...je la soignerai...mieux que moi-même...ça n'est pas difficile...je suis dans un bel état, ce soir...

—Marie...Oh !...

Décidément, de toutes les manières, le cœur était atteint...

Chambre jaune :



Théodore entra d'un pas lourd, s'enferma, puis se laissa tomber sur le lit qui craqua, gémit d'un ton lugubre.

Le bourgeois retira ses bottes, se dévêtit modestement, puis, en caleçon, toujours assis en travers de sa couche, il soliloqua :

— Si ma bonne me voyait...m'avait vu, faisant mon papillon autour de cet te princesse...

Je suis libre cependant ; et jamais aucune femme ne m'a plus plu, oui, plus plu...C'est comme cela, plus plu...hu ! hu !...

C'est bête les mots,

Je suis riche, très riche...Elle est pauvre, très pauvre...

Son Didier existe-t-il seulement ? Des frimes, peut-être...Non, elle n'a pas la mine d'une intrigante, d'une faiseuse...et puis ce n'est pas aux vieux singes comme moi qu'on apprend l'art des grimaces...

Ce Didier m'embête, décidément...

Je l'épouserai bien, cette petite, si elle y tenait...Elle a l'air résolu, des sourcils noirs, terribles...elle flanquerait ma bonne à la porte...puis, elle est simple, sans habitude de luxe...Ça ne serait pas très cher...Je l'épouserai...On est encore solide, d'attaque...Je le veux bien, son Didier.

Et, au travers de la chambre, il faisait des risettes au miroir fêlé, où se reflétaient, vilainement burlesques, sa grosse face rougeaude et son crâne dégarni.

Brusquement il ferma les yeux, s'affala lourdement sur les matelas, assommé tout d'un coup, et se mit à ronfler, claironnant du naseau, soufflant des pois, la bouche ouverte, les quatre fers en l'air.

Chambre indigo :

Le poète Florimond ouvrit grande la fenêtre ; le vent souffla sa bougie.

—Éléments, cria-t-il, vous ne me vaincrez pas !...



Il ferma la fenêtre, ralluma son cierge et prit une pose héroïque, dans le goût d'Ajaj défiant les dieux.

Puis il dénoua sa cravate, ouvrit son col de chemise, le rabattit sur son gilet.

— L'inspiration m'étouffe... Marie ! Marie !... O Muse !... dors, repose, divine enfant... je m'en vais te chanter en vers dignes de toi...

— Pétrarque, je te méprise... Marie !...

Ce disant, il tira de sa poche un crayon, du papier, et commença fébrilement à tracer des lignes inégales, s'arrêtant

pour lire et pour gesticuler.

Mais, au bout de dix minutes, la création se ralentit, devint pénible, le crayon tombe des mains du poète et le poète sur le tapis...

Chambre violette :

Rigobert peignait sa barbe, lissait ses cheveux.

— Dieu sait que les succès d'aucun genre ne m'ont jamais manqué...



Il est inutile de parler allemand pour moi tout seul ; je risquerais de ne pas me comprendre... — Oui, j'ai l'habitude du triomphe ; je suis joli, je suis original, avocat par-dessus le marché — *in partibus*, c'est vrai — honoraire, c'est juste... mais par amour du vrai qui est le beau...

Elle m'aimera. Je suis prêt à tout, même à plaider la cause de Judas et de Robert Macaire, pour un sourire de sa bouche, un regard de ses yeux.

C'est le coup de foudre. — Je suis pincé...

Elle ressemble à une Française qui aurait un père anglais, une mère russe, une tante espagnole, un oncle italien, un parrain belge et un domestique allemand.

Elle est complète, complexe, multiple, cosmopolite, universelle, idéale...

Nous ferions un beau couple... Je lui apprendrais tous mes accents, elle me répondrait avec celui de la tendresse...

*I love you, für das Leben, adesso e sempre, power menia, mi querido corazon* (1).

Et quels merveilleux enfants naîtraient de cette union sublime !

Nous voyagerions : le premier verrait le jour à Paris, le second à Londres, le troisième à Moscou, le quatrième à Madrid, le cinquième à Naples, et le sixième (une fille) à Francfort...

Quel rêve ! quel rêve ! Pourquoi dis-je un rêve ? Meure Didier, Rigobert apparaît !... Mais voici le petit jour... il faut dormir, pourtant.....

Chambre rouge :

Dans le corridor, elle s'ouvrait en face de la chambre bleue, où soupirait Marie.

Antony négligea de fermer sa porte, espérant on ne sait quoi, tant ces hercules sont outrageusement fats.

Puis il se déshabilla, tâta ses bras, ses jambes, fit jouer ses muscles, et, satisfait de lui, s'étendit sur sa couche.

Trois fois plus solide que les autres, il n'était guère ému. Sa cervelle restait calme.

Longtemps, il écouta mourir un à un tous les bruits de l'hôtel... il haussa les épaules, puis grogna :

(1) *I love you* : Je vous aime (en anglais). — *Für das leben* : pour la vie (en allemand). — *Adesso e sempre*, maintenant et toujours (en italien). — *Power menia*, crois-moi (en russe). — *Mi querido corazon*, mon cher cœur (en espagnol).

— C'est une sottise...

Et rabattant la couverture sur sa tête, il parut pour le pays des songes.

Or, son âme — délivrée, dans le sommeil de son enveloppe obtuse, compagne de ses jours — s'élança par les champs éternellement ouverts des imaginations vagabondes, filles de la folie.

Il rêva que, devant lui, roulaient — dans un éclair — les mille voitures sonores et cahotantes d'un train rouge, diabolique, lancé à toute vapeur, — et de grands cris s'élevaient de ce fantastique convoi. A la fenêtre d'un wagon, soudain, apparaissait Marie, effarée, pleurante, la bouche pleine de cris : " Au secours ! " et lui tendant les bras.

Alors, comme la dernière voiture passait à sa portée, il avançait la main, très calme, saisissait la chaîne d'arrière, et, tout net, le train s'arrêtait, — comme un caniche dont on attrape la queue.

Marie était sauvée... tout simplement.

Pour elle, les prodiges coûtaient peu.

Il accomplit d'autres exploits encore, et ne s'en étonna pas.

Dans toutes les chambres, le fantôme de la jeune fille entrevue s'était assis au chevet des dormeurs, troublant leur raison de son doigt d'ombre.

Quand le soleil parut, il ne les trouva pas guéris. Il éclairait des fous — lucides — voilà tout.

## CHAPITRE V

En route pour l'inconnu.—On dort, on mange, on boit.—Marie parle.—Antony se montre.



onc, ce mardi matin de fin septembre, à l'hôtel-buffet, en gare de Mourlac, les Cinq se réveillèrent avec la même image devant les yeux, le même nom sur les lèvres.

Quatre avaient mal à la tête; seul, Antony, autrement bâti, ne faisait pas la grimace névralgique. Mais, en dépit des malaises, tous étaient décidés; et si la cervelle restait un peu confuse, le cœur, lui, savait ce qu'il voulait.

Quand ils se retrouvèrent dans la salle commune, Marie n'était pas encore descendue.

Ils s'accueillirent avec politesse, mais un grain de froid, un peu gênés par le souvenir des intimités de la veille.

Théodore, cependant, offrit du siphon à Saturnin, du bicarbonate de soude à Rigobert, qui conseillait à Florimond le jus de citron dans du café noir.

Antony ricana et commandait quatre côtelettes.

Ils l'admirent.

Marie apparut, pâle et grave, et le reste fut oublié.

Tous recommencèrent à faire la roue, à s'empressez; malgré sa résistance, elle dut se mettre à table et manger trois bouchées, — trois... non, cinq :

Une pour Antony.

Une pour Rigobert.

Une pour Florimond.

Une pour Théodore.

Une pour Saturnin.

Puis elle but un verre de Bordeaux à la santé de Mme Machu, et accepta une tasse de café pour complaire à Joseph.

C'était touchant. Timidement elle demanda sa note, car l'heure approchait.

Là-dessus, Joseph s'étrangla de rire, et Mme Machu remua négativement la tête de droite à gauche, et vice versa, ce qui signifiait : " Vous ne devez rien. "

Marie se leva, très, rouge, et, vivement, insista.

L'hôtesse répondit que ce n'était pas la peine d'en parler... que ces messieurs avaient compris sa dépense dans la leur.

La jeune fille s'indignait déjà... mais Florimond prit la parole. L'air bon enfant :

— Oui, cousine, je suis votre créancier pour sept francs cinquante; soyez calme, je les réclamerai à Didier, avant même de lui dire bonjour.

La nouvelle "cousine" sourit et n'insista plus.

Elle voulut aller prendre son billet pour Marseille, n'ayant payé son voyage que jusqu'à Mourlac, où elle comptait retrouver son amoureux en fuite.

Théodore s'en chargea.



Il avait lui-même besoin, disait-il, de se rendre au guichet. C'était vrai; pour changer son billet de seconde classe en un de première.

— Il revint avec les deux tickets.

— Combien vous dois-je, monsieur? demanda Marie.

— Douze francs six sous, répartit effrontément Théodore imperturbable.

Tous le regardèrent et se mordirent les lèvres.

En réalité, le billet coûtait soixante-quinze francs.

D'ailleurs, Théodore lui-même n'y comprenait rien, ne se reconnaissait plus.

C'était la première fois de sa vie avare et bourgeoise, qu'il était généreux, surtout discrètement. Il ne savait pas, en conscience, d'où ni comment semblable idée lui était venue...

N'importe, ce fut avec plaisir qu'il empocha les douze francs six sous.

On ne change pas complètement sa nature en un jour... surtout les gros hommes; leur cœur est si loin dans leur poitrine...

Entraînés, rendus jaloux par les sept francs cinquante de Florimond, et les douze francs six sous de Théodore, — les trois autres Dubois cherchaient le moyen de faire, eux aussi, quelque chose pour Marie; ils s'ingénierent à la dépense.



Comme on avait devant soi huit heures de route, avant la première station sérieuse, Antony fit empaqueter, empailler six bouteilles de champagne; Rigobert exigea une galantinière; Saturnin voulut des gâteaux et du madère.

Joseph se multipliait, attendri, pris d'un dévouement sans limite pour ces gens admirables dont le séjour de dix-huit heures au buffet entretiendrait les conversations d'une année et des souvenirs à perte de vue.

Jamais Mme Machu ne se séparerait plus d'un domestique témoin de ces mirobolantes aventures; ils étaient liés désormais par la mémoire et le besoin de s'épancher encore...

Les Dubois devenaient légendaires et Marie historique.

Enfin, elle sonna, l'heure fatale du départ.

Le train périodique et régulier émergea du tunnel, vint se ranger au quai, ouvrant ses flancs aux voyageurs.

Antony entra le premier, d'une allure conquérante, dans un compartiment vide; il tendit la main à Marie qui l'y suivit; puis sauta Florimond qui portait le petit sac; Rigobert grimpa. Saturnin monta, Théodore se hissa, et la portière battit violemment, isolant les personnages.

L'éternel coup de sifflet déchira l'air; le convoi s'ébranlait, doucement d'abord; puis, rapide, il fila...

Sur le quai, Mme Machu, les yeux mouillés, les doigts

écartant la jupe, multipliait les révérences ; Joseph, troublé dans son scepticisme, agitait mélancoliquement sa serviette au-dessus de sa tête, comme un dernier adieu...

Et la gare retomba dans sa quiétude et sa monotonie.

Le train roulait.

D'abord un silence de gêne pesa sur l'assistance en voyage.

Encore une fois, comme à chaque situation nouvelle, ces gens se retrouvaient étrangers, et cherchaient des paroles banales quelconques (car, d'esprit, il n'était plus question), mais qui rompièrent au mois l'embarras des tête-à-tête sans cause, improvisés.

Marie, dans un coin, *en avant*, paraissait dormir ; troublée au fond du cœur, se demandant pourquoi tous ces hommes l'avaient suivie ; ennuyée de leur présence à ses côtés, devant elle.

Ils l'enveloppaient.

Puis, elle réfléchit que tous, comme elle, se rendaient à Marseille ; donc, leur conduite était naturelle ; et sa malheureuse dépêche, en arrêtant les Cinq, avait seule causé le mal, si le mal existait.

Penchés à la portière, ils admiraient les beautés du paysage, signalaient les villes aperçues, les châteaux dominants.

Ils discutèrent agriculture, fortification, architecture, citèrent Vauban, Le Nôtre, Sansovino et Palladio ; puis, le cours des rivières calmes les ramenant à des idées moins hautes ; et plus rêveuses, ils vantèrent les douceurs de la pêche à la ligne ; les futaies et des vols de corbeaux lourds sur les champs moissonnés firent naître les histoires de chasse, — et, dès lors, on ne tarit plus.

Chacun la sienne, — comme les chansons du dessert dans les noces de banlieue ; le dernier qui parlait tenait à surpasser les autres, prodiguant les mensonges dans des amoncellements de couleur, — et le conteur louchait du côté de Marie, heureux s'il la voyait s'intéresser.

Le baron de Crac est été satisfait.

Mais, comme on le pense bien, dans ces aventures violentes, c'était Antony qui toujours imposait le mot définitif. Il aurait fait ceci, cela... — Pour appuyer son dire, il avançait des poings énormes sous le nez des interlocuteurs qui ne songeaient plus à le contredire... ou bien, il haussait dédaigneusement les épaules, renflant le dos, écartant les jambes, et sifflait une fanfare de sa composition.

Pourtant il n'avait jamais chassé.

Chasser quoi?... Chasser qui?... Il n'y avait plus d'aurochs, de mammoths, de léviathans, de mastodontes, — eh bien, alors, est-ce que cela en valait la peine ? Frutt !!

Son insolence exaspérait la galerie... mais qu'y faire ?

On n'était guère plus cousin dans le wagon en route.

Rigobert surtout enrageait.

Saturnin s'installa, et dans l'intérêt de sa cervelle pesante, douloureuse encore, résolut de dormir, et y réussit. Théodore l'imita.

Florimond tira ses tablettes, invoqua la Muse en contemplant Marie, et s'absorba dans le rêve compositif.

Quand Rigobert et Antony, à propos de tout, à propos de rien — l'un avec l'accent allemand, l'autre avec un bredouillement apoplectique — eurent épuisé leurs sarcasmes, tout le monde se tut ; les uns sommeillaient ; les autres, pris d'un vertige très doux, suivaient, dans l'encadrement des fenêtres, le défilé successif des paysages renouvelés ; et les arbres semblaient courir, saluant de la tête, aux deux flancs du convoi impassible, peinant vers le but désigné.

Marie songeait à Didier.

Où était-il ?

Que faisait-il ?

Le reverrait-elle jamais ?

Et sa pensée marchait plus vite que le train, lancé à toute vapeur, emportant dans son élan mécanique tant d'intérêts, tant de passions, de sentiments divers.

Vers cinq heures, les voyageurs se réveillèrent peu à peu de leur sommeil ou de leur torpeur ; quelques bâillements furent étouffés ; on s'étirait les bras, les jambes, discrètement, puis les paquets de provisions furent entamés.

— Donne-moi de ce que tu as, je te donnerai de ce que j'ai, — devint la phrase naturelle à toutes les bouches, et la bonne harmonie régna ce nouveau, grâce au partage impartial des vivres.

Le cœur et l'estomac sont des voisins très proches.

De par son champagne, Antony se retrouvait sympathique, et lui-même fit des avances émus à Rigobert, à cause de la galantine.

Saturnin offrit le dessert.

Tous se montraient enchantés, car, malgré sa tristesse, Marie accepta sa part du festin impromptu avec l'appétit révolté de la vingtième année, qui réclame et parle haut, en dépit des circonstances.

La fringale est contagieuse, communicative ; ce fut un abâtage énorme de nourritures barbares ; et rien ne lie des convives d'occasion comme ces repas où les fourchettes sont remplacées par les doigts, où chacun tette à même au goulot des bouteilles, dans un joyeux mépris des usages et des bienfaits de la civilisation.

Alors, pressée de questions, Marie raconta son histoire.

Elle dit sa vie toute simple, ses jeunes amours, ses espérances, puis l'écroulement subit des projets et des rêves, sous le poids de l'égoïsme humain, par un coup de vent de fortune ironique.

Chaque fois qu'elle prononçait le nom de Didier, c'était avec extase, avec toutes les lèvres, avec tout son cœur.

Et les Cinq, en faisant la grimace, commencèrent à douter qu'ils supplantassent jamais ce fiancé tant chéri.

Mais aucun n'en laissa rien paraître, réservant l'avenir, avec hypocrisie.

Tous, au contraire, parlant à la fois et très haut, chaleureusement, mirent à son service leur personne, leur temps, leur bourse, jurant à qui mieux de le lui repêcher, son Didier !

Et Marie consentit à reprendre courage.

De la sorte s'écoulèrent les huit heures de route, entre Moulac et Bouffigny, cinquante minutes d'arrêt pour le dîner.

Or, aucun des Dubois, ni la jeune fille, ne pouvait avoir faim, après les distractions masticatoires du voyage.

Ils entrèrent cependant au buffet pour prendre du café, et parce que la destinée tragique le voulait ainsi.

À une table voisine de la leur, s'empiffrait monstrueusement un homme roux, poilu, très grand, d'aspect désagréable et brutal.

Lui aussi était descendu à Bouffigny, du convoi en destination de Marseille ; depuis quelques minutes, tout en bâfrant, en engloutissant des morceaux énormes de viande rouge, il fixait obstinément des regards insolents sur Marie ; la pauvre fille, obsédée, rougissait et tournait la tête, sans oser se plaindre ; à qui, d'abord ?

Le premier, Florimond, toujours nerveux, s'aperçut de ce ménage ; et, à voix basse, communiqua ses impressions à ses quatre pseudo-cousins.

Aussitôt qu'il eut compris, Antony fit volte-face, toisa l'étranger, en claquant, craquant des mâchoires, comme un gorille qui rencontre un ours.

L'homme roux le regarda un instant sans émotion, — puis, jugeant sans doute, et avec raison, que Marie était plus agréable à contempler, il continua à jouer de la prunelle dans la direction de la jeune fille.

(A SUIVRE)

MAURICE MONTEGUT

Ne grondez pas la cuisinière, mais achetez des THÉS et des CAFÉS chez **EDMOND & BELHUMEUR.**

Vous aurez pleine et entière satisfaction. **No. 144 RUE SAINT-LAURENT.** Bâtisse DRAPEAU & SAVIGNAC.

**TRUDEL & DEMERS**  
—LIBRAIRES, PAPETIERS—  
Fournitures de Bureau.  
1611 RUE NOTRE-DAME,  
**MONTREAL.**

**RENAUD, KING & PATTERSON**

—FABRICANTS DE—  
**MEUBLES DE CHOIX ET DE LITERIE.**  
652 RUE CRAIG,  
**MONTREAL.**

IMPORTATEURS DE  
Couchettes en cuivre et en fer, meubles autrichiens en bois courbé et meubles en rattan.

**ED. MELOCHE** \*  
Ancien élève de M. N. Boitassa, et professeur à l'École des Arts  
**ARTISTE - PEINTRE,**  
Décorations d'édifices publics: religieux et civils.  
Residence: 43 rue des Allemands.  
Ateliers: 7 RUE STE-JULIE.

**L. N. MILLER & Cie.**  
Agents Generaux.  
184 RUE ST. JEAN, QUEBEC.  
MESSIEURS MILLER & CIE se chargeront de la perception de toutes les dettes qu'on voudra bien leur confier à Québec et dans les environs. Ils fourniront les meilleures références aux manufacturiers et autres personnes qui voudront bien leur honorer de leur confiance.



EDITEUR ET **EDMOND HARDY** IMPORTATEUR  
Musique en feuilles, Partitions d'Operas, Recueils de Melodies et Chansons.  
1615 Rue Notre-Dame, - **MONTREAL.**

**NOUVEAUTES MUSICALES,**  
**MUSIQUE VOCALE.**  
Valse des Papillons (Vandergeten)... 60 cts.  
La même à deux voix " " " " 60 "  
Sanctago, Valse espagnole, (Corbin) pour soprano ou ténor... 60 "  
Poeme des Souvenirs, recueil de 10 Jolies melodies pour chant et piano par E. Weller... \$1.00  
Et vente chez **EDMOND HARDY**, marchand et importateur de Musique et d'Instruments. Seul agent au Canada pour la célèbre maison Mahillon de Londres et Bruxelles. 1615, N.-Dame, Montréal

**MUSIQUE POUR PIANO.**  
Au Bonet, (Godard)... 60 cts  
Les Voix de la Cathedrale, fantaisie, (Frisque)... 60 "  
Valse du Ballet Michel Strogoff (Grogiani)... 50 "  
Roisnigol et Fauvette, masurka de concert, (Lahaye)... 75 "

**LA LOTERIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC**  
AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE

Tirages 1 et 15 Juillet 1891

3134 LOTS  
VALANT \$52,740.00

GROS LOTS  
VALANT \$15,000.00

Le Billet - - - - \$1.00  
11 Billets pour - - - \$10.00

Demander les circulaires.

**NOMENCLATURE DES LOTS**

1 Lot valant	\$15,000.	\$15,000.00
" "	5,000.	5,000.00
" "	2,500.	2,500.00
1 " "	1,250.	1,250.00
2 Lots "	500.	1,000.00
5 " "	250.	1,250.00
25 " "	50.	1,250.00
100 " "	25.	2,500.00
200 " "	15.	3,000.00
500 " "	10.	5,000.00

**LOTS APPROXIMATIFS**

100 Lots valant	\$75.	\$2,500.00
100 " "	15.	1,500.00
100 " "	10.	1,000.00
999 " "	5.	4,995.00
999 " "	5.	4,995.00
Lots valant		\$52,740.00

**S. E. JEFFRYE, Gerant,**  
81, rue St-Jacques, Montréal, Canada.

**LUCIEN FAMELART**  
TAXIDERMIST DE PARIS \*  
539 RUE ST. URBAIN, MONTREAL.

**LECONS DE TAXIDERMIE**  
Montage d'Oiseaux, Mammifères, Reptiles et Poissons, Trophées de chasse, Montage de Bois de Ceris, de Chevrenils, de Caribons, d'Orignaux, etc., Oiseaux pour Modes, Panoplies pour Salons. Préparation et entretien de Collections pour Musées Scolaires.

**ARCHAMBAULT** \*  
Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,  
**MONTREAL.**  
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel et crayon.

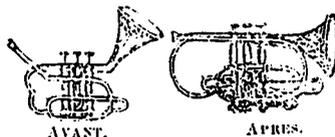
**Dr. J. G. A. GENDREAU**  
CHIRURCIEN-DENTISTE  
20 RUE SAINT-LAURENT.

Extraction de dents sans douleurs. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.  
Telephone Bell 2818.

**J. A. DUQUETTE**  
PROFESSEUR DE VIOLON  
164 RUE ST. CONSTANT.  
**MONTREAL.**

M. DUQUETTE donne des leçons de violon, de solfège, d'accompagnement et de mandoline.

**J. V. THEORET**  
AGENT D'ASSURANCE \*  
**FEU, VIE ET ACCIDENTS.**  
ARGENT PRÊTÉ SUR IMMEUBLES.  
PROPRIETES A VENDRE  
349-RUE DELISLE-349  
**MONTREAL.**



**GEORGE VIOLLETTI**  
Fabricant et Importateur  
D'Instruments de Musique  
Harpes à vendre et réparations de toutes sortes.  
1635 rue Notre-Dame, - **MONTREAL.**

**A. J. H. ST. DENIS, L.L.B.,**  
NOTAIRE.  
No. 62 RUE ST. JACQUES,  
Rés. 1518 Ste. Catherine. **MONTREAL.**  
Bell Telephone 2630.

**ARGENT A PRETER**  
a 5.5% et 6 pour cent.  
**A. FILIATRAULT,**  
312 RUE CRAIG, MONTREAL